

## INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FCPE TESORUS MONÉTAIRE

Paris, le 5 mai 2021

Madame, Monsieur,

En votre qualité de porteur de parts du FCPE TESORUS MONÉTAIRE (code AMF : 990000082659), nourricier de l'OPCVM GROUPAMA TRÉSORERIE, nous vous informons que la société de gestion de votre fonds, Groupama Asset Management, a pris la décision d'introduire dans la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître GROUPAMA TRÉSORERIE la prise en compte de critères extra-financiers, à compter du **12 mai 2021**.

À compter de cette date, le gérant prendra en compte dans sa sélection de titres, des critères extra financiers en complément des éléments d'analyse financière déjà existants dans la stratégie d'investissement actuelle. À cette fin, l'équipe de gestion mettra en place un filtre quantitatif ESG, selon l'approche dite « *Best-in-universe* », visant à sélectionner les meilleurs acteurs, tous secteurs confondus, selon les critères d'analyse ESG – Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - de notre méthodologie d'analyse propriétaire.

L'univers éligible de l'OPCVM GROUPAMA TRÉSORERIE est le résultat d'un processus d'exclusion et de tris quantitatifs (sur les notes ESG et la liquidité), complété ponctuellement par une analyse ESG qualitative.

Nous sommes convaincus que l'intégration de critères ESG dans nos processus d'investissement permet une meilleure gestion et anticipation des risques financiers. L'objectif de cette modification est de permettre l'identification et la sélection des entreprises estimées les plus durables sur le long terme.

Notre analyse ESG interne est structurée autour de quatre piliers E (Environnement), S (Social), S (Sociétal) et G (Gouvernance). L'analyse de chacun de ces piliers a vocation à déterminer si le modèle économique de l'entreprise présente un risque ou une opportunité pour l'investisseur.

L'objectif est d'éviter autant que possible la sélection des sociétés les plus à risques en termes de controverses ESG.

Si l'analyse ESG a démontré qu'elle constituait un bon indicateur pour anticiper les risques, elle est aussi très utile pour mesurer des opportunités d'investissement : en analysant comment l'entreprise sait s'adapter à son environnement face aux principaux enjeux que nos économies doivent gérer, elle permet de déceler les entreprises estimées les plus durables.

Conformément à la réglementation, la documentation réglementaire de l'OPCVM maître GROUPAMA TRÉSORERIE précise dorénavant les informations suivantes :

**Groupama Asset Management** 

Gestionnaire Activement Responsable

Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque 75008 Paris – Tél. +33 (0)1 44 56 76 76 – Fax +33 (0)1 56 59 41 89 Société gestion de portefeuille - Agrément GP93-02 du 05/01/93 - Société anonyme au capital de 1 878 910 euros 389 522 152 RCS Paris - Siret 389 522 152 00047 - APE 6630Z

www.groupama-am.com

	Informations ajoutées au prospectus de l'OPCVM maître GROUPAMA TRÉSORERIE		
Objectif de gestion extra-financier	L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.		
Type d'approche mise en œuvre	Approche Best-in-universe.		
	S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. L'OPCVM s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche « Best-in-universe »).  Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :		
	1. Valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG : Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation.		
Présentation du	Pour les titres émis par ces valeurs : - Sont exclus de l'OPCVM les investissements dans les titres émis par ces valeurs		
processus de	dont la maturité est supérieure à un an.  - Sont autorisés les investissements dans les titres dont la maturité est inférieure		
sélection des titres et séquencement par	à un an, émis par les sociétés jugées de haute qualité de crédit par notre Comité  Monétaire.		
rapport à la stratégie financière	Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.		
	3. Au minimum 90% de l'actif net de l'OPCVM est analysé d'un point de vue extra- financier,		
	<ol> <li>Note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de son univers d'investissement (après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier)</li> <li>Niveau moyen sur 12 mois glissants d'intensité carbone du portefeuille inférieur à celui de l'univers de référence.         Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 90% de l'actif net de l'OPCVM.     </li> </ol>		
	6. Sélection d'entreprises ayant mis en place une politique en matière des Droits de l'Homme de sorte que la part de ces émetteurs au sein du portefeuille soit supérieure à celle de l'univers de référence.  Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 70% de l'actif net de l'OPCVM.		
Exemples de critères extra-financiers pris en compte par l'OPCVM	Environnement	Biodiversité, gestion des déchets	
	Social	Formation des salariés, relations fournisseurs	
	Droits Humains	Politique en matière des Droits de l'Homme	
	Gouvernance	Indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants	
Avertissement sur les limites de l'approche retenue	L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysés.		

Présentation de l'univers d'investissement à partir duquel est réalisée l'analyse extra-financière	Emetteurs obligataires des pays de l'OCDE.	
Objectif mesurable minimum	Afficher une note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de son univers d'investissement (après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées)	
Taux minimum d'analyse extra- financière	90% du portefeuille de l'OPCVM.	

La stratégie d'investissement intégrant des critères extra-financiers de l'OPCVM maître GROUPAMA TRÉSORERIE décrite en rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître dans le règlement du FCPE TESORUS MONÉTAIRE sera modifiée en conséquence.

Cette modification n'entraine pas de modification du profil rendement / risque de votre FCPE TESORUS MONÉTAIRE et toutes les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des nouveaux documents réglementaires du FCPE TESORUS MONÉTAIRE qui seront disponibles sur le site Internet de Groupama Épargne Salariale (<a href="www.groupama-es.fr">www.groupama-es.fr</a>), à compter du **12 mai 2021**.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Annexe - Tableau récapitulatif des modifications

	TESORUS MONÉTAIRE	TESORUS MONÉTAIRE
	AVANT	APRÈS
	Rappel des règles d'investissement de l'OPCVM maître	Rappel des règles d'investissement de l'OPCVM maître
Objectif de gestion	Chercher à réaliser sur la durée de placement	Chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.
	recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.	Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.
Stratégie de constitution du portefeuille	Sa construction s'appuie sur l'analyse de l'environnement monétaire en mêlant	Elle est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extrafinanciers.
	approches Top Down et Bottom Up.	La construction de la stratégie de l'OPCVM s'appuie sur l'analyse de l'environnement monétaire en mêlant approches Top Down et Bottom Up.

Toutes les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.